

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au problème suscité par le centre du Samu social situé boulevard Prince de Liège.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

En 2021, les riverains du boulevard Prince de Liège ont eu la surprise de recevoir un toute-boîte visant à les informer de l'installation prochaine d'un centre du Samu social. Le document les invitait également à une séance d'information.

Le centre devait accueillir jusqu'à 180 personnes (des femmes et des personnes fragilisées, lit-on). Le bâtiment récemment acquis est une ancienne maison de repos comportant 74 lits. On se souviendra qu'un premier centre s'est installé boulevard Poincaré à proximité du square de l'Aviation dans un immeuble de bureau pour lequel le Samu social n'avait demandé aucun permis d'urbanisme ou d'environnement préalable au changement d'usage. Il s'en est suivi un chaos indescriptible à cause d'une mauvaise gestion d'un public en grande difficulté. Le quartier en a terriblement souffert. Toujours est-il que promesse fut faite aux riverains que la situation autour de ce centre serait maîtrisée grâce à une bonne relation entre le Samu social et la Commune. La situation s'est malheureusement assez rapidement dégradée et les riverains ont, à plusieurs reprises, déploré la situation d'abandon qu'ils subissaient et qui provoquait une dégradation majeure de la qualité de vie du quartier. L'année dernière les riverains se sont déplacés pour nous l'expliqué lors d'une interpellation citoyenne. Le moins que l'on puisse dire c'est que la situation ne s'est pas améliorée et il suffit d'y effectuer une visite pour se rendre compte immédiatement qu'elle échappe à tout contrôle : insalubrité profonde provoquée par l'accumulation de déchets les plus divers, excréments humains et vomissures, terre-plein « Prince de Liège / Grande Ceinture » privatisé et squatté en permanence, mendicité et bagarres fréquentes, envahissement du trottoir par les usagers du centre, consommation d'alcool et de drogue...

Ainsi, je souhaite interroger le Collège sur la persistance voire l'aggravation de cette situation chaotique qu'aucun Anderlechtois ne devrait subir. Comment se fait-il qu'après plusieurs années d'exploitation (et malgré les promesses) ce centre du Samu social provoque toujours autant de problèmes ? Ce centre est-il surpeuplé ? Les personnes démunies sont-elles correctement accueillies et encadrées ? Pourquoi la Commune admet-elle ce débordement chaotique sur l'espace public ? Quelles mesures ont été prises ou doivent encore l'être en vue de normaliser le cadre de vie du quartier ? Pouvez-vous nous assurer que l'exploitation de ce centre se fait dans les dispositions réglementaires et sécuritaires valables ?

Monsieur le Bourgmestre Président rappelle que le centre situé au boulevard Prince de Liège est exploité par le « SAMU social » et accueille actuellement 160 personnes. Il s'agit de femmes seules avec enfants ou des personnes nécessitant un suivi médical

particulier. Au niveau de la sécurité, les pompiers ont validé l'occupation par autant de personnes. Il rappelle également qu'il s'agit d'un bâtiment privé, acheté par le « SAMU social », la Commune n'est donc pas à l'origine de cette installation. Effectivement, la situation s'est dégradée assez rapidement. Des mesures concrètes ont été instaurées entre le service « Prévention » et l'équipe du « SAMU » pour effectuer des maraudes. Pendant un moment, la situation s'est améliorée mais elle s'est à nouveau aggravée, notamment à cause des nuisances, des incivilités, de la mendicité et des problèmes de propreté qui se concentrent surtout sur le petit espace vert situé entre les boulevards de Grande Ceinture et du Prince de Liège, lieu proche du centre.

Il y a trois semaines, Monsieur le Bourgmestre-Président a convoqué les responsables du « SAMU social », du centre et de la structure régionale. Ces derniers ont partagé le même constat : une partie des nuisances provient effectivement des résidents, l'autre partie provient d'autres personnes attirées par cette concentration à cet endroit-là. Les autorités ont convenu avec le « SAMU » de reprendre plus intensivement de nouvelles maraudes mixtes avec le service « Prévention ». Elles ont également demandé à la Région d'intervenir de manière physique sur le petit espace vert à proximité du centre. Un traitement sera effectué sur les bancs, les haies, les buissons et l'espèce de pergola qui fournissent des caches.

La consommation d'alcool est un autre problème auquel sont confrontés tous les centres accueillant un tel public. Très clairement, les autorités plaident pour que le « SAMU » tolère, de manière mesurée, la consommation d'alcool à l'intérieur des bâtiments car c'est cette interdiction qui pousse les résidents à consommer dans l'espace public. Le « SAMU » s'est dit ouvert à cette suggestion mais demande à la Région d'obtenir du personnel supplémentaire pour mieux encadrer les résidents.

G. VAN GOIDSENHOVEN réplique que même si les autorités communales et celles du « SAMU » partagent les mêmes points de vue, une prise en main est urgente car les conditions de vie des riverains sont devenues inqualifiables. Selon lui, c'est de nature à décourager l'accueil de tout centre dans les quartiers. On s'étonnera ensuite que les habitants aient peur qu'un tel centre ne s'installe dans leur quartier. Le retour à une situation acceptable et normale lui semble un gage fondamental de cohésion sociale.